

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Ogeu-les-Bains, s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, Marc OXIBAR, affichée et transmise par voie électronique le 02/04/2025, et sous la présidence de ce dernier.

Étaient présents : Marc OXIBAR, Michel LASSERRE, Fabienne MÉNE-SAFFRANÉ, Jean-Pierre ARRIUBERGÉ, Corinne LAGRAVE, Véronique MARTIN, Didier CAZENAVE-LARROCHE, Laure LABORDE, Jean-Michel DUTOYA, Jean- Patrick CAZENAVE, Stéphanie PERNA, Nathalie VINCENZI, Olivier BRIZION.

Absents excusés : Clara SALLE et Denis MIQUEU.

Secrétaire de Séance : Didier CAZENAVE-LARROCHE.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- 2025_02_01 : Annulation et remboursement de la subvention exceptionnelle accordée à l'association la pelote ogeuloise
- 2025_02_02 : Modification des tarifs de prêt du matériel communal
- 2025_02_03 : Travaux d'aménagement de l'Espace de Vie Sociale – Lancement de la consultation
- 2025_02_04 : Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire
- 2025_02_05 : Vente de terrain
- 2025_02_06 : Budget principal : vote du compte Financier Unique 2024
- 2025_02_07 : Budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2024
- 2025_02_08 : Budget annexe du service assainissement : vote du compte Financier Unique 2024
- 2025_02_09 : Budget annexe du service assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2024
- 2025_02_10 : Budget annexe du lotissement Camous : vote du compte financier unique 2024
- 2025_02_11 : Budget annexe du lotissement Bellevue : vote du compte financier unique 2024
- 2025_02_12 : Budget annexe du lotissement Castera : vote du compte financier unique 2024
- 2025_02_13 : Vote des taux des impôts directs locaux
- 2025_02_14 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2025
- 2025_02_15 : Commune : vote du budget primitif 2025
- 2025_02_16 : Assainissement : vote du budget primitif 2025
- 2025_02_17 : Lotissement Camous : vote du budget primitif 2025
- 2025_02_18 : Lotissement Bellevue : vote du budget primitif 2025
- 2025_02_19 : Lotissement Castera : vote du budget primitif 2025

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 24 février 2025.

1. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-01 – Annulation et remboursement de la subvention exceptionnelle accordée à l'association la pelote ogeuloise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2023-04-07 en date du 08 juin 2023, la commune d'Ogeu-les-Bains avait accordé à l'association La Pelote Ogeuloise une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000€ en vue de l'acquisition et de l'installation d'un trinquet modulaire et amovible.

Il n'a pas été possible pour l'association de mener à bien le projet initial :

- Le trinquet n'a pas été utilisé pour créer l'activité prévue,
- Les conditions d'installation et d'utilisation convenues avec la commune n'ont pas été mises en place,
- L'équipement n'est pas utilisé, il est stocké et a été mis en vente.

En conséquence, après plusieurs échanges entre la commune et l'association, la pelote Ogeuloise a proposé le remboursement intégral de la subvention perçue.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **D'ANNULER** la subvention exceptionnelle de 3 000€ accordée à l'association La Pelote Ogeuloise par délibération n° 2023-04-07 du 08 juin 2023.
- **D'ACTER** le remboursement intégral de cette subvention par l'association.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-02 – Modification des tarifs de prêt du matériel communal

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune prête du matériel lui appartenant sous certaines conditions et lorsqu'elle ne l'utilise pas elle-même. La Commission Animations, réunie le 19 mars 2025 a étudié la modification de la tarification existante.

La tarification et les cautions de ces prêts, sont modifiés de la façon suivante :

Associations Ogeuloises, d'Herrère et de Buziet :

Prêt à titre gracieux : chaises, tables, et vidéoprojecteur.

Cautions :

Tables et chaises : 100 €

Vidéoprojecteur 300 €

Pas de livraison.

Associations hors Ogeu-Les-Bains, Herrère et Buziet :

Prêt de tables et de chaises : Tarif à l'unité : 0,30 € la chaise
0,50 € la table

Caution : 100 €

Pas de livraison.

Particuliers Ogeulois :

Prêt de tables et de chaises gratuit

Caution : 100 €

Forfait livraison : jusqu'à 25 pièces : 10 € / Au-delà : 20 €

Mise à disposition d'une benne pour branchages : Tarif : 50 €

Entreprises du territoire communal :

Prêt de tables et de chaises Tarif à l'unité : 0,30 € la chaise
0,50 € la table

Caution : 100 €

Pas de livraison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification relative au prêt de matériel présentée ci-dessus,
- **DECIDE** que cette réglementation sera appliquée à compter du 1er mai 2025.

3. DÉLIBÉRATION N°2025-02-03 – Travaux d'aménagement de l'Espace de Vie Sociale – Lancement de la consultation

Considérant que, pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT, les acheteurs publics sont dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables, conformément au décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024, prolongeant cette mesure jusqu'au 31 décembre 2025,

Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 80 000 € HT,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'avancer sur l'aménagement de l'Espace de Vie Sociale (EVS) afin de débiter les travaux. Pour ce faire, il convient de consulter des entreprises. Compte tenu de la spécificité des lots concernés et afin d'accélérer l'instruction des candidatures, il propose d'opter pour une consultation restreinte, ciblant directement les entreprises compétentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder au lancement d'une consultation restreinte, conformément à la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics, en vue des travaux d'aménagement de l'EVS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette consultation.

4. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-04 – Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2011-9-1 du 26 août 2011 approuvant le précédent règlement intérieur de la cantine scolaire,

Vu la nécessité d'actualiser ledit règlement afin d'adapter son fonctionnement aux exigences actuelles,

Considérant que le règlement intérieur fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de la cantine scolaire et du périscolaire et garantit un cadre sécurisé et harmonieux pour les élèves,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire, mis à jour par les membres de la Commission des Affaires scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire, annexé à la présente délibération.
- **CHARGE** le Maire de sa mise en application à compter de la rentrée scolaire 2025/2026
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes décisions relatives à ce règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire.

5. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-05 – Vente de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur CAPDEVIELLE et Madame LEES-MELOU par laquelle ces derniers souhaitent faire l'acquisition d'une bande d'herbe jouxtant leur propriété du 6 Impasse Guirautou- 64680 OGEU-LES-BAINS.

Cette partie de la parcelle D 2042 représentant environ 415 m² leur est louée depuis le 1^{er} novembre 2015, parcelle que ces derniers ont entretenue à leurs frais jusqu'à cette date, et qu'ils souhaitent aujourd'hui acquérir pour des raisons fonctionnelles et paysagères.

Il faut cependant noter que cette acquisition restera grevée d'une servitude permettant l'accès à deux canalisations d'eau traversant la parcelle et restera inconstructible.

Considérant l'accord recueilli des colotis du lotissement Guirautou, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente à Monsieur CAPDEVIELLE et Madame LEES-MELOU d'une partie de la parcelle cadastrée D 2042, d'une superficie d'environ 415 m²
- **APPROUVE** la vente à Monsieur CAPDEVIELLE et Madame LEES-MELOU de la parcelle D 2084 d'une superficie d'environ 415 m².
- **FIXE** le prix de vente des terrains situés en zone UB à 5€ le m²
- **DECIDE** de confier la rédaction de l'acte de vente à l'APGL
- **PRÉCISE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

6. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-06 – Budget principal : vote du compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales et aux instructions comptables en vigueur, le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune, établi par le comptable public en partenariat avec l'ordonnateur, est présenté au Conseil municipal pour approbation.

Il précise que la commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, destinée à remplacer les comptes administratifs et de gestion. Ce document, issu d'une procédure dématérialisée, permet une co-construction entre l'ordonnateur et le comptable public ainsi que la mise en place de contrôles automatisés, garantissant une meilleure fiabilité des données financières.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors de ce vote et a laissé la présidence à Michel LASSERRE, adjoint au maire délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	1 532 676,10
	Réalisées :	396 371,21
	Reste à réaliser :	377 527,51

Recettes	Prévues :	1 532 676,10
	Réalisées :	730 624,90
	Reste à réaliser :	193 600,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	2 005 334,32
	Réalisées :	1 199 008,92

Recettes	Prévues :	2 005 334,32
	Réalisées :	2 116 119,63

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 334 253,69
Fonctionnement :	+ 917 110,71
Résultat global :	+ 1 251 364,40

7. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-07 – Budget principal : affectation des résultats du compte administratif 2024

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	399 408.48
- un excédent reporté de :	517 702.23

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **917 110.71**

- un excédent d'investissement :	334 253.69
- un déficit des restes à réaliser de :	-183 927.51

Soit un excédent de financement de : **150 326.18**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	917 110.71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	917 110.71

8. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-08 - Budget annexe du service assainissement : vote du compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales et aux instructions comptables en vigueur, le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune, établi par le comptable public en partenariat avec l'ordonnateur, est présenté au Conseil municipal pour approbation.

Il précise que la commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, destinée à remplacer les comptes administratifs et de gestion. Ce document, issu d'une procédure dématérialisée, permet une co-construction entre l'ordonnateur et le comptable public ainsi que la mise en place de contrôles automatisés, garantissant une meilleure fiabilité des données financières.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors de ce vote et a laissé la présidence à Michel LASSERRE, adjoint au maire délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe d'assainissement et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues :	570 716.79
	Réalisées :	24 548.67
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévues :	570 716.79
	Réalisées :	564 966.79
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	112 886.08
	Réalisées :	78 377.93

Recettes	Prévues :	112 886.08
	Réalisées :	115 988.65

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	+ 540 418.12
Fonctionnement :	+ 37 610.72
Résultat global :	+ 578 028.84

9. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-09 - Budget annexe du service assainissement : affectation des résultats du compte administratif 2024

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif pour le budget annexe d'assainissement.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 273.31
- un excédent reporté de :	33 337.41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 610.72

- un excédent d'investissement :	540 418.12
- des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	540 418.12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	37 610.72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	37 610.72

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	540 418.12
--	-------------------

10. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-10 - Budget annexe du lotissement Camous : vote du compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe du lotissement Camous s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues :	184 593,50
	Réalisées :	184 593,50

Recettes	Prévues :	184 593,50
	Réalisées :	92 296,75

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	233 162,61
	Réalisées :	92 296,75

Recettes	Prévues :	233 162,61
	Réalisées :	233 162,61

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 92 296,75
Fonctionnement :	+ 140 865,86

Résultat global :	+ 48 569,11
-------------------	-------------

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte Financier Unique et a laissé la présidence à Michel LASSERRE, adjoint au maire délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement Camous.

11. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-11 - Budget annexe du lotissement Bellevue : vote du compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe du lotissement Bellevue s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues :	106 615,58
	Réalisées :	106 615,58

Recettes	Prévues :	106 615,58
	Réalisées :	53 307,79

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	106 615,58
	Réalisées :	53 307,79

Recettes	Prévues :	106 615,58
	Réalisées :	68 550,38

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 53 307,79
Fonctionnement :	+ 15 242,59

Résultat global :	- 38 065,20
-------------------	-------------

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du Compte Financier Unique et a laissé la présidence à Michel LASSERRE, adjoint au maire délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement Bellevue.

12. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-12 - Budget annexe du lotissement Castera : vote du compte financier unique 2024

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe du lotissement Castera s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévues :	122 377.05
	Réalisées :	64 243.00

Recettes	Prévues :	122 377.05
	Réalisées :	64 243.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	184 901.10
	Réalisées :	68 633.00

Recettes	Prévues :	184 901.10
	Réalisées :	142 900.37

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	+ 74 267.37

Résultat global :	+ 74 267.37
-------------------	-------------

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du Compte Financier Unique et a laissé la présidence à Michel LASSERRE, adjoint au maire délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement Castera.

13. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-13 - Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'augmentation des bases d'imposition 2025 pour tenir compte de l'inflation (+ 1.53% pour la taxe foncière bâtie, + 3.36% pour la taxe foncière non bâties et + 26.86% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2025	Taux	Produits à taux constants
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 970 000	23,54%	463 738 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	59 200	32,25%	19 092 €
Taxe d'habitation (TH)	191 300	6,24%	11 937 €
Produit total de référence			494 767 €
Effet du coefficient correcteur			-227 807 €
Prévisionnel 2025			266 960 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état N° 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

14. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-14 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des subventions à attribuer au titre de l'année 2025 aux différentes associations. Il indique que chaque association a fourni un dossier de demande complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'allouer au titre de l'année 2025 les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2025
OCCE COOP SCOLAIRE et CLASSE DE MER – ECOLE, etc.	4 300 €
LA FARANDOLE	1 000 €
AMICALE CONSCRITS	1 800 €
SOCIETE DE CHASSE	700 €
Club ERABOUNAYGO	550 €
ASSO SPORTIVE BUZY OGEU	3 300 €
OGEU CYCLO SPORT	650 €
PELOTE OGEULOISE	2 200 €
JUDO CLUB D'OGEU	2 200 €
LES SOURCES – activités et ludothèques	3 000 €
LES SOURCES – Espace de vie sociale	3 500 €
O'JE DANSE	800 €
FROMAGE EN MUSIQUE	500 €
LES BROUTCHES	750 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
PETANQUE OGEULOISE	700 €
L'OGEULOISE	800 €
Associations	Subventions 2025
LA-BAS	300 €
FRONTON D'AUGEU	300 €
UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS DU 64	420 €
AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS D'OLORON	100 €
CHALLENGE JONATHAN LASSUS DAVID	200 €
SKI CLUB D'ARTOUSTE	100 €
COLLECTIF OLORONNAIS DE DISTRIBUTION DE DENREES ALIMENTAIRES	100 €
FRANCE ALZHEIMER	150 €

RESTOS DU CŒUR	100 €
Non affecté	4 980 €
TOTAL	34 000 €

15. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-15 - Commune : vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 1 119 499,89 €

Recettes : 1 303 427,40 €

Fonctionnement

Dépenses : 2 318 283,00 €

Recettes : 2 318 283,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 497 027,40 € (dont 377 527,51 € de RAR)

Recettes : 1 497 027,40 € (dont 193 600,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 318 283,00 €

Recettes : 2 318 283,00 €

16. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-16 - Assainissement : vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 623 568.12 €

Recettes : 623 568.12 €

Fonctionnement

Dépenses : 119 160.00 €

Recettes : 119 160.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 623 568.12 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 623 568.12 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 119 160.00 €

Recettes : 119 160.00 €

17. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-17 - Lotissement Camous : vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 184 593.50

Recettes : 184 593.50

Fonctionnement

Dépenses : 233 162.61

Recettes : 233 162.61

18. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-18 - Lotissement Bellevue : vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 106 615,58

Recettes : 106 615,58

Fonctionnement

Dépenses : 106 615,58

Recettes : 106 615,58

19. DÉLIBÉRATION N° 2025-02-19 - Lotissement Castera : vote du budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 145 000.00

Recettes : 145 000.00

Fonctionnement

Dépenses : 363 317.37

Recettes : 363 317.37

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024**

Monsieur le Maire détaille les montants des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2024.

- **Agenda des réunions**

Monsieur le Maire rappelle un certain nombre de réunions prévues ces prochains jours :

- Le lundi 14 avril 2025 à 14h avec le groupe La Poste au sujet des horaires d'ouverture en saison estivale.
- Le mardi 22 avril 2025 à 14h30 une réunion va se tenir avec le cabinet d'expertise foncière agricole de Monsieur Cyrille COURREGES concernant la mise à jour des baux et défrichements agricoles.
- Le mardi 22 avril 2025 à 18h une réunion de la commission des travaux immobiliers et de l'entretien des bâtiments se réunira pour préparer le programme de réfection du club house du rugby et des sanitaires de l'école.
- Le mercredi 23 avril 2025 à 18h la commission urbanisme, aménagement de l'espace et environnement se tiendra pour évoquer la politique habitat de la Communauté des Communes du Haut-Béarn avec Laura BOUCOU du service urbanisme de la CCHB.

o **Cérémonie du 08 mai 1945**

Monsieur le Maire informe de son absence à la prochaine cérémonie du 08 mai 1945 pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Il demande à ce titre qu'une délégation du Conseil Municipal soit présente. Les enfants de l'école devraient également être présents à la cérémonie.

o **Projet de réouverture de la ligne Pau-Canfranc**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion qui s'est tenue avec la SNCF réseau le 31 mars 2025 en présence de plusieurs élus ogeulois.

Le projet prévoit notamment la fermeture du passage à niveau de sortie du village à côté de la pharmacie. Les élus s'opposent à cette fermeture qui gênera fortement l'activité agricole et la circulation des troupeaux et engins dans l'ensemble du village.

Il est convenu que Monsieur le Maire réunira les agriculteurs pour évoquer le sujet.

o **Sinistre en Vallée d'Aspe**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'ADM64 pour le don effectué par la commune d'Ogeu-les-Bains aux communes sinistrées de la vallée d'Aspe en septembre 2024.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de N° 2025-02-01 à 2025-02-19.

Le Maire,

Marc OUBAN



Secrétaire de séance,



Didier CAZENAVE-LARROCHE

